



Le Président de la République a déposé un projet de loi pour prolonger le mandat des députés et des conseillers municipaux camerounais de 12 mois.

En réaction, l'honorable Jean Michel Nintcheu soutient que cette prorogation du mandat des députés est une tentative du régime BIYA-RDPC pour exclure le candidat du MRC et de l'APC, Maurice KAMTO, de l'élection présidentielle et législative. L'élu de la Nation accuse le régime de Paul Biya de ne pas respecter la Constitution et de privilégier ses intérêts personnels au-dessus de ceux du peuple camerounais.

Lire la sortie de Jean Michel Nintcheu :

Décidément, l'incapacité à respecter la loi est consubstantielle au régime BIYA-RDPC. Au fur et à mesure qu'approche l'échéance présidentielle de 2025, il se montre incapable de dissimuler sa panique quant à la perspective d'affronter Maurice KAMTO, le candidat du MRC et de l'APC.

La prorogation du mandat des députés que projette le régime BIYA-RDPC est illégale en plus d'être malhonnête et inopportune. En effet, l'article 15 (4) de la Constitution soumet la prorogation du mandat des députés à une "crise grave, ou lorsque les circonstances l'exigent".

Le pouvoir-RDPC essaie de justifier la prorogation d'un an du mandat en cours des députés à l'Assemblée nationale par " la nécessité d'alléger le calendrier électoral qui prévoit quatre (04) élections au cours de l'année 2025 à savoir : l'élection des députés à l'Assemblée nationale et des Conseillers Municipaux, ainsi que l'élection du Président de République et des Conseillers Régionaux. À cet égard, et en dehors de l'élection des Conseillers Régionaux, les autres élections qui sont des scrutins directs, nécessitent un déploiement aussi bien humain que matériel et financier important."

Sur la base de cet argument, le mandat en cours des députés, qui doit arriver à échéance en novembre 2025, est prorogé au 30 mars 2026.

Cette tentative maladroite de justifier une énième violation de la loi n'est qu'une grossière et pathétique manipulation politicienne du pouvoir. Elle confirme l'incurie et l'incompétence notoire du régime RDPC sur plusieurs plans. Sur le plan du principe d'abord. Depuis l'élection présidentielle de 2018 et les élections législatives et municipales de 2020, le pouvoir-RDPC sait parfaitement que toutes les élections invoquées auront lieu e 2025. Il avait l'obligation juridique et le devoir politique de prendre toutes les dispositions humaines et financières pour les organiser, sauf à avouer, comme il le fait piteusement, son incompétence et son incapacité à gérer le pays. Tant d'autres pays africains, qui ne sont pas plus nantis que le Cameroun organisent plusieurs élections au cours de la même années.

Concrètement, ensuite. En considérant plus spécifiquement les contraintes alléguées liées au "déploiement aussi bien humain que matériel et financier important", il n'y a pas quatre (04) élections au cours de l'année 2025. Il n'y en a que deux en réalité : l'élection couplée Législatives et Municipales, et l'élection présidentielle.

L'élection des Conseillers Régionaux est un scrutin indirect, avec un corps électoral réduit aux seuls conseillers Municipaux. En conséquence, il ne requiert pas le fameux " déploiement aussi bien humain que matériel et financier important" nécessaire à l'organisation des scrutins directs.

En outre, comment dans un pays où les scandales financiers récurrents impliquant des ministres, des directeurs généraux et autres personnalités identifiées sont la norme, et la répression des crimes financiers l'exception, le Gouvernement peut-il invoquer le coût financier des élections pour accorder douze mois de salaires supplémentaires aux députés d'une Assemblée nationale elle-même rongée par les détournements des fonds publics dénoncés publiquement ?

Si l'élection couplée des députés et des Conseillers Municipaux avait lieu à bonne date, en 2025, soit en février, elle serait distante de l'élection présidentielle d'octobre 2025 de huit (08) mois. En la prorogeant d'un an, c'est à dire jusqu'au 30 mars 2026, le délai qui va désormais la séparer de l'élection présidentielle d'octobre 2025 ne serait que de quatre (04) mois.

On ne peut que relever l'incongruité de l'argument financier convoqué par le RDPC au regard du coût financier d'une prorogation du mandat des députés d'un an comparativement aux dépenses liées à l'organisation de plusieurs scrutins.

Quand l'argent et la logistique sont rares, un délai plus long entre les scrutins est plutôt un avantage et non un inconvénient, encore moins un obstacle. La prorogation des mandats des députés et des Conseillers municipaux en 2018 était fondé sur un trop grand rapprochement entre le double scrutin législatif et municipal et le scrutin présidentiel qui étaient séparés de quelques jours. Cette fois-ci, c'est le contraire !

Toutes considérations faites, sur la base des mêmes arguments invoqués par le pouvoir pour décider de cette prorogation du mandat des députés, on aurait également bien pu programmer pour le même jour des élections générales Législatives, Municipales et Présidentielles.

Sur la base de cette démonstration simple, les Camerounais et la communauté internationale peuvent aisément constater que les motivations de cette prorogation du mandat des députés sont ailleurs. Le régime BIYA-RDPC a peur des échéances électorales à venir, du fait de son bilan désastreux et de la colère populaire légitime des Camerounais, perceptible à travers leur exceptionnelle mobilisation pour les inscriptions massives sur les listes électorales que rien ne décourage, même pas les honteuses et grossières manœuvres des principaux dirigeants nationaux d'ELECAM, agissant en coaction avec le ministre de l'Administration Territoriale. Le régime a une peur bleue d'affronter à l'élection présidentielle de 2025 Maurice KAMTO, le candidat du MRC et de l'APC, le Souffle de l'Espoir.

La prorogation arbitraire et inconstitutionnelle du mandat des députés n'est donc en fait qu'une grossière manœuvre visant à tenter d'exclure de la course, notre candidat déclaré, le candidat du peuple du Changement et de l'Alternance. Malheureusement pour le pouvoir, comme annoncé lors de la Convention du MRC en novembre 2023, Maurice KAMTO sera bel et bien candidat au scrutin présidentiel d'octobre 2025.

Croyez-moi, l'APC et les Camerounais de toutes les origines, victimes de la souffrance que leur inflige la gestion catastrophique et les violences multiformes d'un pouvoir qui se rêve éternel sont prêts à affronter le régime BIYA-RDPC sur le terrain juridique, et sur tout autre terrain que ce régime aura choisi.

Camerounaises, Camerounais, mes chers compatriotes,

allez encore plus massivement vous inscrire sur les listes électorales. Bravez les obstacles d'ELECAM, qui seront de plus en plus nombreux, pour mettre à profit, au Cameroun comme dans la diaspora, les huit (08) mois supplémentaires que la prorogation arbitraire et illégale du mandat des députés nous offre. Nous pourrons ainsi viser le record d'au moins douze millions d'inscrits d'ici la convocation du corps électoral de la présidentielle d'octobre 2025.

Fait à Douala le 7 juillet 2024

Par Honorable Jean Michel